

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

---

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 558

présenté par  
M. Sebaoun

-----

### ARTICLE 11 QUATER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« jeunes enfants »

les mots :

« enfants en bas âge ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.